



La Ville de Paris primée pour ses délais réduits de paiement

A l'occasion des Assises des délais de paiement qui ont eu lieu à Bercy le 19 juin 2015, la Ville de Paris a obtenu le Prix Spécial du Jury dans la catégorie « Secteur Public » qui salue sa rapidité de traitement.

Paris est aujourd'hui exemplaire en matière de délais de paiement : ses fournisseurs sont payés en seulement 20 jours, contre un délai réglementaire de 30 jours. Une rapidité de traitement qui lui a valu d'être distinguée aujourd'hui aux Assises des délais de paiement d'un Prix Spécial du Jury, dans la catégorie « Secteur public ».

Ce service exemplaire assuré par la Ville de Paris n'est pas le fruit du hasard. Il découle de dix années de travail : investissement dans un système d'information financier performant, centralisation des opérations dans des centres de services partagés, professionnalisation des agents en charge de la liquidation des factures, dématérialisation intégrale des factures, etc.

De nombreux progrès ont ainsi pu être réalisés – des délais divisés par deux ces quatre dernières années – et ce malgré le volume très conséquent de factures à acquitter : près de 500.000 par an. Ces évolutions ont été conduites en partenariat étroit avec la Direction Régionale des Finances Publiques de Paris (DRFIP 75), dont la contribution a été décisive.

« Accélérer les délais de paiement, c'est soutenir les entreprises, et notamment les PME, à l'heure où 25% des faillites sont liées à des défauts de trésorerie », souligne Julien Bargeton, adjoint à la Maire en charge des finances. « Par la qualité du service rendu aux fournisseurs, nous voulons donner envie aux entreprises de travailler avec Paris », explique l'édile.

La réduction des délais de paiement n'est pas la seule action menée par Paris en faveur de ses fournisseurs. Ces derniers mois, la Ville a fusionné sa direction des Finances et sa Direction des achats pour leur offrir un point d'entrée unique, et a développé un nouveau téléservice dédié : le Portail Fournisseurs.

Contact presse : Matthieu Lamarre / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61